

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 février 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet urbain de Vaulx en Velin, il est prévu une opération de restructuration du quartier de la Grappinière comprenant la démolition du bâtiment N, préalable à la requalification du quartier et du centre commercial situé en son sein. La démolition de ce bâtiment, actuellement désaffecté, sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'OPAC du Grand Lyon.

Elle permettra d'améliorer non seulement l'image du centre commercial mais aussi, et surtout, sa visibilité et son accessibilité. Les objectifs sont de conserver et de renforcer ce pôle d'animation en tant que structure commerciale de proximité pour le quartier de la Grappinière, tout en favorisant sa commercialité (positionnement en bordure de l'avenue du 8 mai 1945). Ce bâtiment est entièrement vacant depuis 1992.

Le coût de l'opération est évalué à 905 769 F TTC avec le montage financier suivant :

- commune de Vaulx en Velin	220 178 F TTC
- communauté urbaine de Lyon	379 986 F TTC
- Etat	305 605 F TTC

B - Propose d'approuver l'opération telle qu'elle lui a été présentée ainsi que son financement, de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'OPAC du Grand Lyon prévoyant les modalités de versement de la participation communautaire et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération telle qu'elle lui a été présentée ainsi que son financement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec l'OPAC du Grand Lyon prévoyant les modalités de versement de la participation communautaire.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1997 et suivants - compte 657 170 - fonction 66 - opération 0060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,